

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/ 057 DU 09 AVRIL 2026 PORTANT NOMINATION DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT DU BURUNDI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE PROJET UBAKA LANDMARKS CHARGEE DE LA CONCEPTION, DU FINANCEMENT, DE LA CONSTRUCTION, DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE DU CENTRE COMMERCIAL « BUJA CITY PLAZA », SUR LE SITE DE L'EX-MARCHE CENTRAL DE BUJUMBURA**

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à Participation Publique ;

Vu la Loi n°1/17 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu la Loi n° 1/05 du 17 mars 2025 portant modification de la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique;

Vu la Loi n°1/12 du 24 juin 2025 portant Fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'Exercice 2025/2026 telle que révisée ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/024 du 17 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Vu le Décret n° 100/027 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement ;

Sur proposition des Ministres des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique et de celui des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipement ;

DECRETE :

**Article 1 :** Sont nommés Administrateurs représentant l'Etat du Burundi au Conseil d'Administration de la Société UBAKA LANDMARKS :

1. **Monsieur Tharcisse MAJAMBERE ;**
2. **Ir. Déo NIYONKURU ;**
3. **Ir. Janvier HAVYARIMANA ;**
4. **Dr. Ing. Lieutenant-Colonel Léonidas NIBIGIRA ;**
5. **Dr. Arsène MUGENZI ;**
6. **Madame Jeanne d'Arc IGIRIMBABAZI ;**
7. **Monsieur Geoffrey NKENGURUTSE.**

**Article 2 :** Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

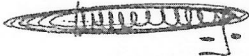
**Article 3 :** Le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ainsi que le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Equipeement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 09 avril 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

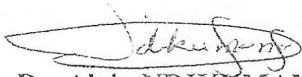
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES FINANCES,  
DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE  
NUMERIQUE,



Dr. Alain NDIKUMANA.

LE MINISTRE DES INFRASTRUCTURES,  
DES LOGEMENTS SOCIAUX, DES  
TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT,



Damien NIYONKURU.